



**Nouveau**

**Dès septembre 2019**



**Les mercredis**

**Pour enfants scolarisés :  
De 3 ans jusqu'au CM2**

**Accueil de loisirs  
De Saint-Julien-de-Vouvantes  
Salle intercommunale**

**A partir de 7h45 et jusqu'à 18h15.  
Avec un pique-nique à prévoir !**

Dans la limite des places disponibles...

**Inscriptions obligatoires :**

Le lundi 17 juin 2019  
De 16h00 à 19h00

A la Salle Intercommunale  
De Saint-Julien-de-Vouvantes  
Allée de jardins.



**L'Accueil de loisirs du Mercredi est géré et organisé par le Relais Accueil Proximité.**

## **Fonctionnement des Mercredis :**

- L'Accueil de loisirs ouvre tous les mercredis en période scolaire.
- Nous pouvons accueillir vos enfants :
  - à la journée complète avec pique-nique fourni par les parents dans un sachet avec le nom de votre enfant.
  - ou seulement le matin jusqu'à 12h /12h30 (temps de repas non compris).
  - ou seulement l'après-midi à partir de 13h30/14h00 (temps de repas non compris).
- Nous accueillons vos enfants aux heures d'arrivée et de départ suivantes :
  - le matin : de 7h45 à 9h30.
  - le soir : de 17h00 à 18h15.
  - pour ceux qui sont inscrits la matinée uniquement : départ de 12h à 12h30.
  - pour ceux qui sont inscrits l'après-midi uniquement : arrivée de 13h à 13h30.
- Les enfants partagent un goûter fourni par l'Accueil de loisirs, entre 16h et 16h30.
- Les parents doivent signaler leur arrivée et départ à un animateur.

## **Inscription et règlement :**

- Pour une inscription à l'Accueil de loisirs, les mercredis, chaque famille doit payer une cotisation annuelle obligatoire de 22 €, à l'année scolaire ; et ce, même si vous inscrivez votre enfant pour une seule période de l'année.
- Pour l'année scolaire 2019-20, l'Accueil de loisirs des Mercredis permettra d'accueillir 24 enfants maximum.
- Nous n'avons pas les moyens d'accueillir occasionnellement vos enfants.
- Pour garantir une qualité d'accueil aux enfants, avec un taux d'encadrement suffisant, vous devrez anticiper et réserver les dates qui répondent à vos besoins sur le planning annuel des mercredis. La confirmation ou le changement des dates doit s'effectuer au moins 2 semaines avant chaque période trimestrielle (voir tableau page suivante).
- La facture vous sera transmise par e-mail et doit être réglée avant le début de chaque période.
- La tarification des mercredis s'effectuera en fonction de votre Quotient Familial (voir tableau « Tarif pour l'année scolaire 2019-20 », en dernière page).
- Pour les mêmes raisons de bon fonctionnement, une période engagée est une période due. Pas de remboursement sans justificatif\*.
- Comme dans toute structure d'Accueil collectif pour mineurs, les enfants accueillis devront respecter toutes les règles qui participent au « vivre ensemble » (respect des autres, lieux, etc.).
- Un règlement intérieur vous sera remis lors de l'inscription, et devra être lu et signé par les parents, et remis à l'accueil de loisirs avec la fiche de renseignement de l'enfant.

\*Voir règlement intérieur qui vous sera remis lors de l'inscription.



## Inscription – Année scolaire 2019/20

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Age :

Quotient familial :

CAF

MSA

		date	présence				
			Matin	Après-midi	Journée	Heure d'arrivée	Heure de départ
PERIODE 1	Septembre	4					
		11					
		18					
		25					
	Octobre	2					
		9					
		16					
	Novembre	6					
		13					
		20					
		27					
	Décembre	4					
11							
18							
PERIODE 2	Janvier	8					
		15					
		22					
		29					
	Février	5					
		12					
		19					
	Mars	4					
		11					
18							
PERIODE 3	Avril	25					
		1					
		8					
	Mai	15					
		22					
		29					
		6					
		13					
	Juin	20					
		27					
		4					
		11					
Juillet	18						
	25						
	1						

**CÔTE  
PRATIQUE**



**Penser à apporter  
le pique nique pour le midi !**

## Inscriptions Obligatoires

**Salle intercommunale  
St Julien de Vouvantes**

**Le Lundi 17 juin  
de 16H à 19h00  
(Session unique)**

**Pensez à apporter :**

- **carnet de santé**
- **quotient familial**
- **n° d'allocataire**
- **copie attestation assurance  
responsabilité civile**



### **TARIFS 2019/2020 (€)**

Quotient Familial	Matin	Matin	Après- midi
moins de 400	5,70	3,80	4,30
entre 401 et 650	7,60	4,40	5,00
entre 651 et 950	9,50	5,70	6,20
entre 951 et 1250	10,60	6,00	6,50
plus de 1251	12,10	7,00	7,50
plein (hors CCC)	13,70	7,60	8,20